

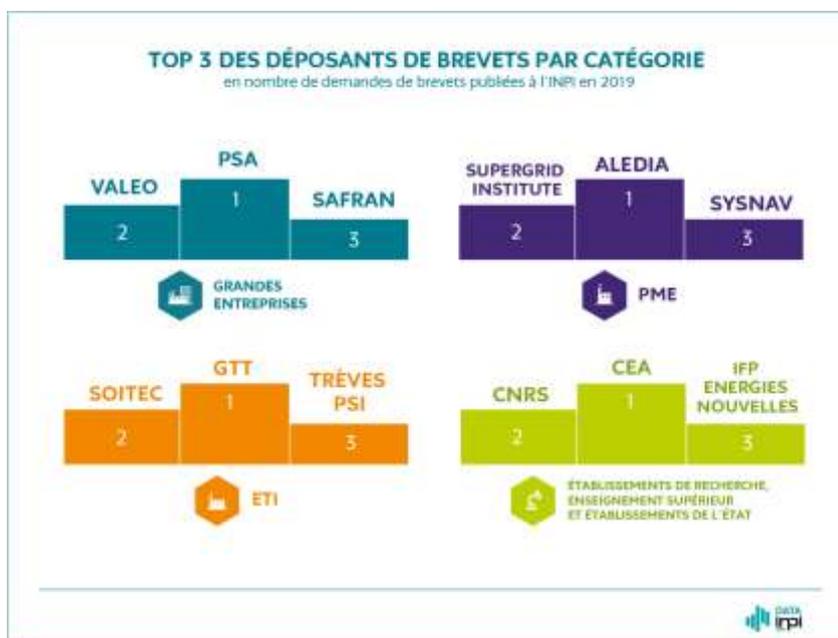
**PALMARÈS 2019 DES DÉPOSANTS DE BREVETS À L'INPI :**

**PSA REPREND LA TÊTE DU CLASSEMENT, DEVANT VALEO, SAFRAN, LE CEA ET RENAULT  
PLUS DE 1 000 DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES POUR CHACUN DES 2 PREMIERS DÉPOSANTS  
3 ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE DANS LE TOP 50**

**GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT) N°1 DE LA CATÉGORIE « ETI »  
ALEDIA N°1 DE LA CATÉGORIE « PME »  
LE CEA N°1 DES ÉTABLISSEMENTS DE RECHERCHE, D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET ÉTABLISSEMENTS DE L'ÉTAT  
SAFRAN ET LE CNRS TRÈS ACTIFS DANS LA COLLABORATION  
RECHERCHE/INDUSTRIE**

**LA MÉCANIQUE, TOUJOURS PRINCIPAL DOMAINE TECHNOLOGIQUE**

L'édition 2019 du palmarès des déposants de brevets auprès de l'INPI s'enrichit cette année encore : au classement général, aux classements « grandes entreprises », « ETI » et « PME » et aux classements régionaux, viennent s'ajouter cette année les catégories « établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État (RESE) » et « co-déposants établissement RESE/entreprises », illustration de la collaboration recherche/industrie.



« En quelques années, le palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI est devenu une référence, a commenté Pascal Faure, Directeur général de l'INPI. Cette nouvelle édition montre que les grands groupes dominent largement le palmarès, parce qu'ils ont pleinement intégré la propriété industrielle dans leur stratégie d'innovation, ce qui n'est pas toujours le cas pour les plus petites entreprises. La concentration est par ailleurs très forte : les 50 premiers déposants représentent plus de la moitié de l'ensemble des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019. Cette tendance récurrente confirme la nécessité des actions de sensibilisation à la propriété industrielle menées en direction des plus petites entreprises et du monde de la recherche. C'est tout le sens des dispositions de la loi PACTE, en faveur d'une meilleure prise en compte de la propriété industrielle dans

la démarche d'innovation, en particulier pour les petites structures. L'INPI a mis en œuvre en 2020 l'ensemble de ces mesures, qui vont considérablement faciliter l'accès à la propriété industrielle, mais également contribuer au renforcement de la robustesse des titres français, afin que l'innovation reste un vecteur essentiel de compétitivité de la France. »

## Le Groupe PSA reprend la 1<sup>ère</sup> place au Groupe Valeo ; les deux groupes se maintiennent au-delà des 1 000 demandes de brevets publiées en 2019

En 2019, 14 844 demandes de brevets ont été publiées à l'INPI.

Le Groupe PSA retrouve la première place du palmarès, qu'il avait occupée de 2007 à 2015, avant de se la voir ravir par le Groupe Valeo. Les **rangs 3 à 5 restent inchangés** par rapport à 2018.

Avec **1 183 demandes de brevets publiées** (contre 1 074 en 2018), le Groupe **PSA** augmente son nombre de dépôts de plus de 10%, tandis que le Groupe Valeo passe au deuxième rang, avec **1 034 demandes publiées en 2019**, contre 1 355 en 2018, soit une baisse de plus de 23%. La troisième place est occupée par **Safran avec 871 demandes publiées** (783 demandes publiées en 2018). **Le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives)** conserve la quatrième place avec **659 demandes publiées en 2019** (674 en 2018). **Le Groupe Renault se classe cinquième, avec 426 demandes de brevets déposées**, contre 453 l'année précédente.

Le Groupe PSA et le Groupe Valeo se **maintiennent tous deux au-dessus de la barre des 1 000 demandes** publiées sur une année.



### 3 entreprises de taille intermédiaire dans le Top 50

En 2019, trois entreprises de taille intermédiaire (ETI<sup>1</sup>) figurent parmi les 50 premiers déposants de brevets à l'INPI, contre deux en 2018 :

- **Gaztransport et Technigaz (GTT)**, société d'ingénierie navale des Yvelines, spécialisée dans la conception de systèmes de stockage et de transport en mer de gaz naturel liquéfié, **fait son entrée dans le palmarès à la 31<sup>e</sup> place** (58 demandes publiées)

<sup>1</sup> Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise qui a entre 250 et 4 999 salariés, et soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Une entreprise qui a moins de 250 salariés, mais plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI.

- **Le Groupe Soitec**, spécialiste de la production de matériaux semi-conducteurs, présent dans le palmarès depuis 2017, est à la **39<sup>e</sup> place** (35 demandes publiées, contre 29 l'an dernier)
- **Trèves PSI, équipementier automobile, déjà présent dans le palmarès l'an dernier, se classe 50<sup>e</sup>** (27 demandes publiées, 28 l'an dernier).

## La recherche publique toujours présente

**10 établissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'État sont présents** dans le palmarès des principaux déposants.

Parmi les 20 premiers déposants, **le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) conserve son 4<sup>e</sup> rang** (avec 659 demandes publiées, contre 674 l'an dernier) et le **Centre national de la recherche scientifique sa 6<sup>e</sup> place** (356 demandes publiées, contre 401 en 2018) et **IFP Energies nouvelles se classe à la 13<sup>e</sup> place** (190 demandes publiées contre 182 l'an dernier).

## Les évolutions les plus marquantes

Des changements se dessinent avec des hausses et des baisses de demandes de brevets publiées significatives parmi les 20 premiers déposants.

Les plus fortes progressions sont :

- **Compagnie Plastic Omnium** qui passe de 58 demandes publiées en 2018 à 116 en 2019 (+100,0 %)
- **Faurecia** de 111 à 221 demandes publiées (+99,1 %)

De la 21<sup>e</sup> à la 50<sup>e</sup> place, les progressions sont remarquables

- **Gaztransport et Technigaz (GTT)** (+205,3 %)
- **Aktiebolaget SKF** (+171,4 %)
- **Groupe Atos** (+118,8 %)
- **Nissan Motor Co Limited** (+70,8 %)
- **Groupe EDF** (+70,0 %)
- **Chassis Brakes International** (+68,4 %).

**5 nouveaux entrants dans le Top 50 des déposants**, dont une entreprise de taille intermédiaire :

- Gaztransport et Technigaz (GTT) : 58 demandes publiées - 31<sup>e</sup> place
- Aktiebolaget SKF : 38 demandes publiées - 36<sup>e</sup> place
- Chassis Brakes International : 32 demandes publiées - 43<sup>e</sup> place
- NTN-SNR Roulements : 30 demandes publiées - 46<sup>e</sup> place
- Aptar : 27 demandes publiées - 50<sup>e</sup> place

## Une concentration très importante

Comme en 2018, les demandes de brevets publiées à l'INPI par les 50 premiers déposants de brevets représentent en 2019 plus de la moitié de l'ensemble des demandes de brevets publiées : 52% (52.5% en 2018).

Pour mémoire, ils représentaient 47,7 % des demandes publiées il y a 10 ans et 33,1 % en 2004 (première année disponible).

## PALMARÈS DES 50 PREMIERS DÉPOSANTS DE BREVETS : DEMANDES DE BREVETS PUBLIÉES A L'INPI EN 2019

Rang 2018	Rang 2019	Nom du déposant	Demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019
2	1	GROUPE PSA	1 183
1	2	GROUPE VALEO	1 034
3	3	SAFRAN	871
4	4	CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	659
5	5	GROUPE RENAULT	426
6	6	CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	356
8	7	AIRBUS	351
10	8	THALES	265
9	9	L'ORÉAL	263
20	10	FAURECIA	221
11	11	ORANGE	210
13	12	STMICROELECTRONICS	193
12	13	IFP ENERGIES NOUVELLES	190
14	14	GROUPE ARKEMA	173
15	15	AIR LIQUIDE	162
16	16	SAINT-GOBAIN	154
18	17	GROUPE CONTINENTAL	153
7	18	MICHELIN	152
17	19	ALSTOM	120
28	20	COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM	116
26	21	NISSAN MOTOR CO. LIMITED*	111
20	22	GROUPE SEB	105
24	23	SUZUKI MOTOR CORPORATION*	102
19	24	ROBERT BOSCH GMBH*	94
33	25	EDF (GROUPE)	85
22	26	TOTAL	82
31	27	HENKEL AG & CO. KGAA*	73
43	28	GROUPE ATOS	70
27	28	SCHNEIDER ELECTRIC	70
25	30	IDEMIA	63
NC	31	GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ (GTT)	58
34	32	GROUPE SAGEMCOM	48
41	33	GROUPE SOMFY	46
29	34	INSERM	45
31	35	UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	41
NC	36	AKTIEBOLAGET SKF*	38
39	36	LANDMARK GRAPHICS CORPORATION*	38
36	38	UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	36
36	39	CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES)	35
46	39	GROUPE SOITEC	35
48	39	KOITO MANUFACTURING CO. LTD*	35
46	39	ROQUETTE FRÈRES	35
NC	43	CHASSIS BRAKES INTERNATIONAL	32
23	44	HALLIBURTON ENERGY SERVICES INC.*	31
NC	44	SIDEL PARTICIPATIONS*	31
38	46	APTIV	30
NC	46	NTN-SNR ROULEMENTS	30
34	48	SORBONNE UNIVERSITÉ	29
42	49	NAVAL GROUP	28

NC	50	APTAR		27
48	50	TRÈVES PSI		27

**Note 1 :** soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe. **Note 2 :** les demandes de brevets publiées sont comptabilisées en compte de présence (Cf. Méthodologie). \* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie). NC : non classé dans le palmarès des 50 premiers déposants de brevets **Note 3 :** PSA consolidé incluant FAURECIA. Source et traitements INPI 2020

## Les principaux domaines technologiques

Les demandes de brevets publiées sont classées en 5 domaines technologiques et en 35 sous-domaines.

**La mécanique est, comme en 2018, le domaine technologique le plus représenté** du palmarès 2019 : **40,3 % des demandes de brevets**, avec 5 984 demandes (contre 39,4 % en 2018, avec 5 906 demandes).

La concentration des acteurs dans ce domaine est importante : les brevets des 10 premiers déposants sont à l'origine de 46.5 % de l'ensemble des demandes ; les 50 principaux déposants représentent 61.6% d'entre elles !

Le domaine de **l'électronique/électricité est le 2<sup>e</sup>** domaine technologique dans lequel les déposants à l'INPI ont déposé le plus de demandes de brevets publiées en 2019 (21% du total, soit 3 115 demandes de brevets, contre 21,4 %, soit 3 203 demandes en 2018).

**Troisième** domaine dans lequel les déposants sont les plus dynamiques : **la chimie** avec 14,4 % contre 15 % en 2018 (2 143 demandes en 2019 contre 2252 en 2018)

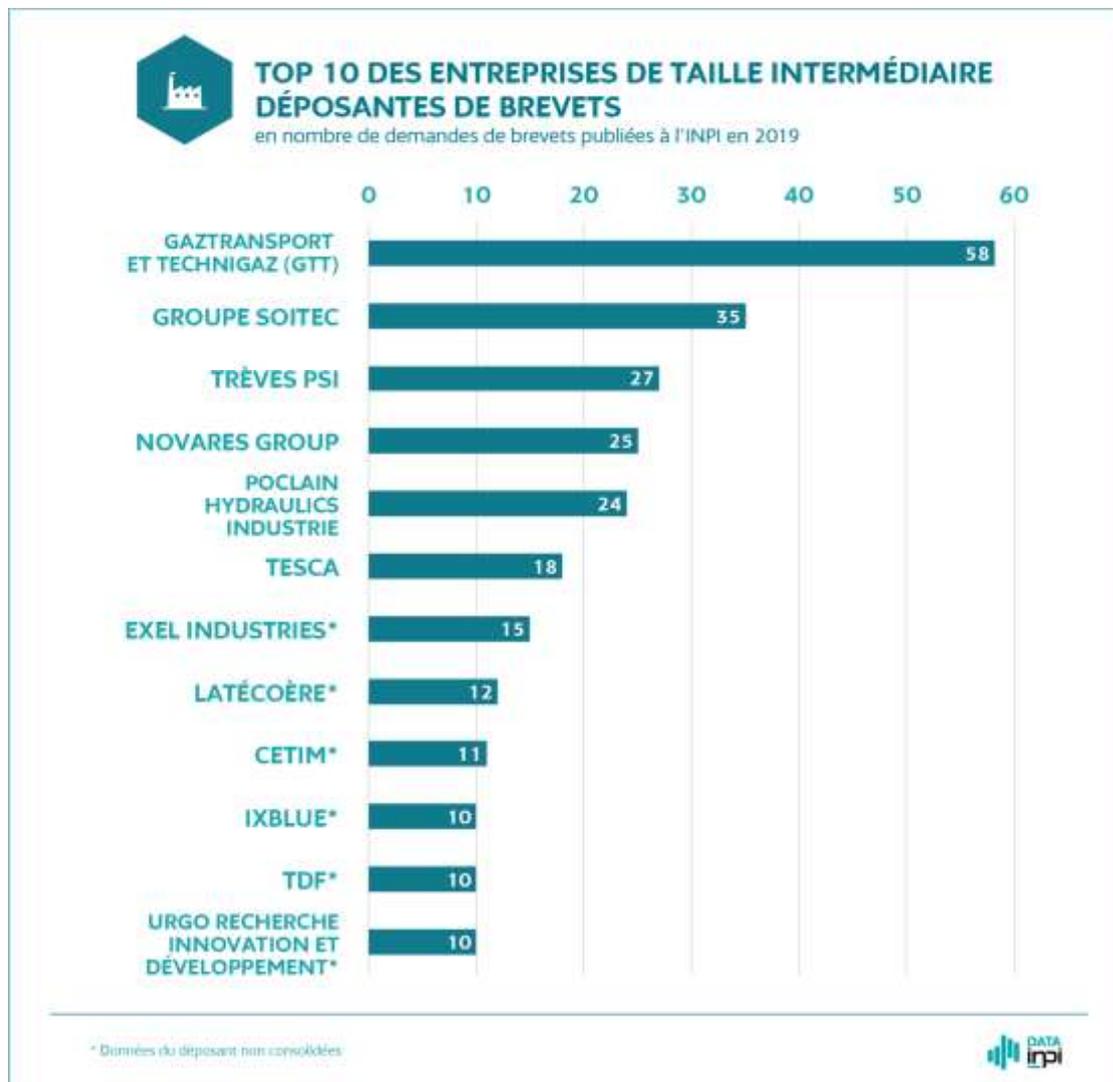
## Les principaux sous-domaines technologiques

**Le principal sous-domaine technologique** des demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 est le « **Transport** » avec **2 412 demandes publiées**, en hausse par rapport à 2018 qui recensait 2 306 demandes publiées. Ce sous-domaine concerne à lui seul 16,3 % de l'ensemble des demandes publiées à l'INPI en 2019.

Les sous domaines suivants sont « **Machines, appareils et énergie électriques** » avec 1 185 demandes publiées (1 261 en 2018) soit 8 % de l'ensemble des demandes de brevets publiées, et « **Moteurs, pompes, turbines** » avec 948 demandes de brevets, soit 6,4 % du total.

*Pour consulter le détail de l'ensemble des sous-domaines, consultez la version intégrale de l'étude disponible en [cliquant sur ce lien](#).*

**Gaztransport et Technigaz (GTT) N°1 des déposants dans la catégorie « Entreprises de taille intermédiaire »**



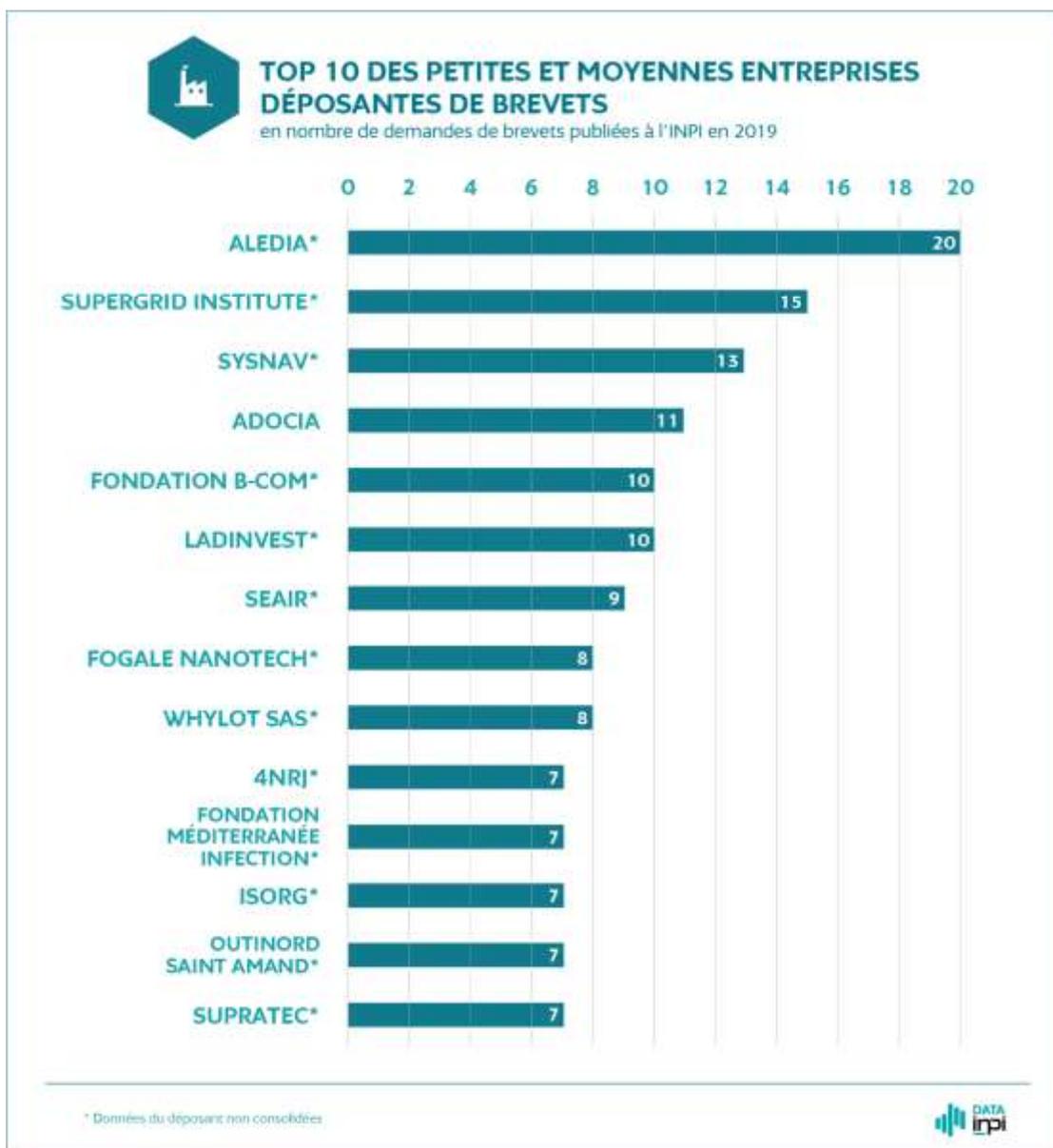
**C'est Gaztransport et Technigaz (GTT)**, société d'ingénierie navale des Yvelines, qui se classe cette année à la 1ère place du classement des entreprises de taille intermédiaires (ETI) déposantes de brevets à l'INPI.

Les ETI qui constituent ce Top 10 cumulent **255 demandes publiées en 2019**.

Ces entreprises couvrent des activités très larges, du transport de gaz naturel liquéfié à l'équipement automobile, en passant par l'infrastructure de fibre optique et l'électronique.



## Aledia N°1 des déposants dans la catégorie « Petites et moyennes entreprises »



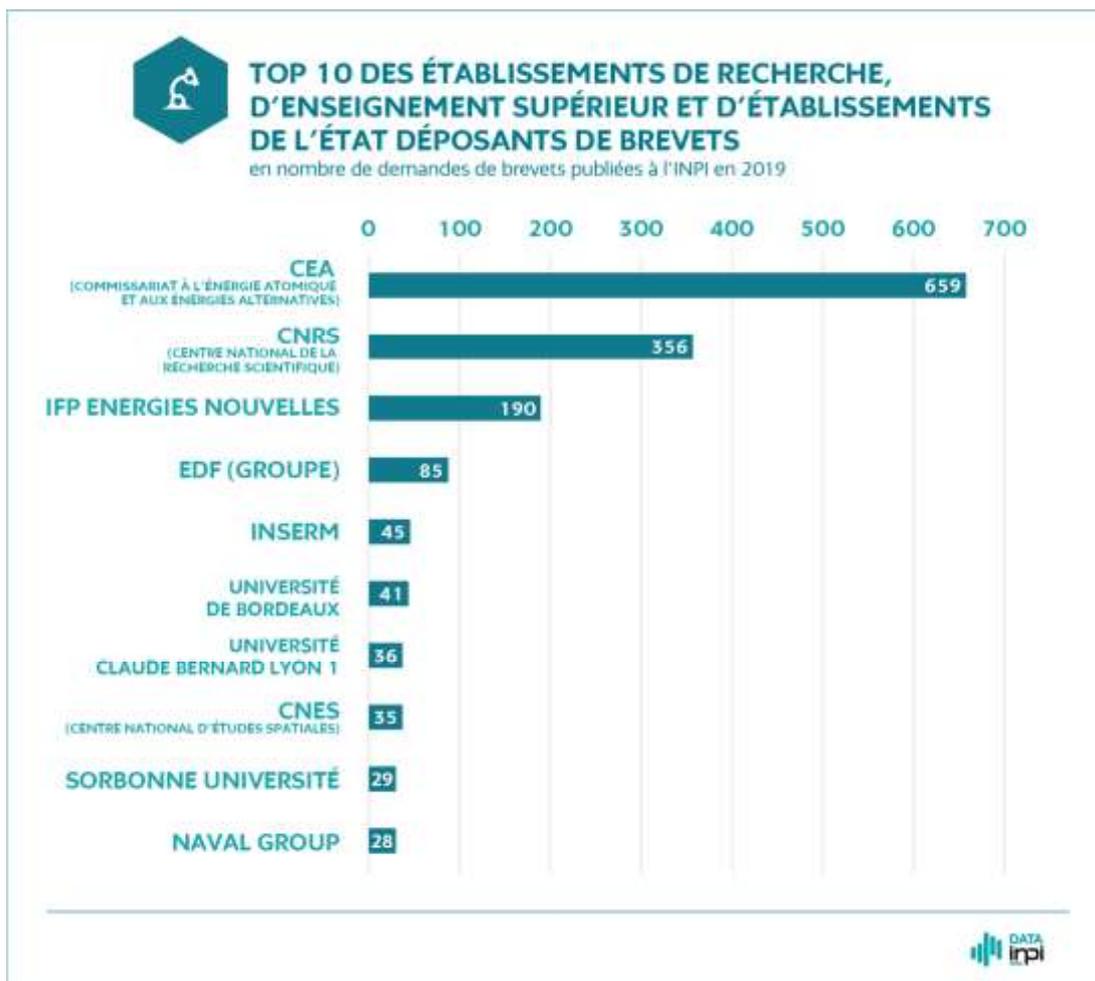
**Aledia, entreprise grenobloise spécialisée dans les technologies LED, se classe 1<sup>ère</sup> du classement « PME », avec 20 demandes de brevets déposées en 2019.**

Les 10 premières PME déposantes de brevets à l'INPI **représentent 141 demandes publiées en 2019.**

Comme pour les ETI, les activités de ces PME sont très variées : LED, transport, biotechnologie, nanotechnologie, géolocalisation etc.

La région Auvergne-Rhône-Alpes héberge 4 PME de palmarès (Aledia, Supergrid Institute, Adocia et Isorg).

**Le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) N°1 des déposants dans la catégorie « Etablissements de recherche, d'enseignement supérieur et établissements de l'état » (RESE)**



Ces 10 premiers établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État<sup>2</sup> sont les mêmes qu'en 2018 et cumulent, ensemble, 1 504 demandes de brevets publiées en 2019.

Ils se situent entre le 4<sup>e</sup> et le 49<sup>e</sup> rang du palmarès des principaux déposants de brevets à l'INPI en 2019.

Trois de ces établissements, spécialisés dans la recherche appliquée sur l'énergie, se caractérisent par une hausse de leurs demandes de brevets publiées : le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives), IFP Energies nouvelles et EDF (Groupe).

<sup>2</sup> Les établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État (RESE) comprennent: les collectivités territoriales, les établissements d'enseignement supérieur public, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST), les entreprises contrôlées ou filiales de l'État, les autres services ministériels ou déconcentrés, les organismes internationaux, les structures de valorisation, les établissements d'enseignement supérieur privé, les institutions sans but lucratif (ISBL).

**Collaboration recherche/industrie :**  
**le CNRS N°1 des établissements RESE déposants en co-dépôt avec des entreprises**  
**SAFRAN N°1 des entreprises déposantes en co-dépôt avec des établissements RESE**

Pour la 1ère fois en 2019, l'INPI s'est penché sur les co-dépôts recherche/industrie.

En 2019, près d'une demande de brevet sur dix est un co-dépôt par plusieurs déposants.

Parmi ces co-dépôts, deux demandes sur cinq proviennent d'établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou d'établissements de l'État, dont sept demandes de brevets sur dix sont issues d'une collaboration recherche/industrie.

Le Centre national de la recherche scientifique se classe en tête des établissements RESE qui ont co-déposé avec des entreprises : 158 demandes de brevets sont concernées.

**TOP 10 des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État déposants de brevets en co-dépôt avec des entreprises : demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019**

Nom du déposant	Demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 issues d'une collaboration recherche/industrie	% de demandes publiées issues d'une collaboration recherche/industrie sur l'ensemble des co-dépôts de chaque déposant
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	158	47,0 %
CEA (COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE ET AUX ÉNERGIES ALTERNATIVES)	67	68,4 %
IFP ENERGIES NOUVELLES	27	90,0 %
UNIVERSITÉ DE BORDEAUX	18	43,9 %
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD LYON 1	17	47,2 %
CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES)	16	64,0 %
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE - INRA	15	88,2 %
AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ	12	50,0 %
UNIVERSITÉ DE RENNES 1	11	64,7 %
SORBONNE UNIVERSITÉ	11	37,9 %

*Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.*

*Une demande de brevet issue d'une collaboration recherche/industrie est une demande de brevet avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou d'établissement de l'Etat avec au moins un déposant étant une entreprise (grande entreprise ou ETI ou PME). Source et traitements INPI 2020*

**4 établissements se caractérisent par le fait qu'une part importante de leurs co-dépôts est issue d'une collaboration recherche/industrie** : IFP Energies nouvelles (90,0 %), l'Institut national de la recherche agronomique (88,2 %), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - (68,4 %) et le Centre national d'études spatiales (64,0 %).

Au sein des universités, celle de Rennes co-dépose plus de la moitié de ses demandes de brevets publiées en 2019 avec des entreprises (64,7 %).

Sur l'ensemble de ces demandes de brevets réalisées en co-dépôt par les 10 principaux établissements RESE déposants de brevets avec des entreprises, **62,2 % le sont avec des grandes entreprises, 30,0 % avec des PME et 7,8 % avec des ETI.**

## TOP 10 des personnes morales déposantes de brevets en co-dépôt avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État : demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019

Nom du déposant	Demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 issues d'une collaboration recherche/industrie	% de demandes publiées issues d'une collaboration recherche/industrie sur l'ensemble des demandes de brevets de chaque déposant
SAFRAN	42	4,8 %
THALES	32	12,1 %
GROUPE PSA <sup>1</sup>	17	1,4 %
TOTAL	16	19,5 %
GROUPE ARKEMA	14	8,1 %
SUPERGRID INSTITUTE*	10	66,7 %
FONDATION MÉDITERRANÉE INFECTION*	7	100,0 %
ROQUETTE FRÈRES	7	20,0 %
MAVEL S.R.L.*	6	100,0 %
AIRBUS	6	1,7 %

*Note : soit les dépôts de brevets ont été effectués au nom de plusieurs entités dont les données ont été agrégées par l'INPI sur la foi des déclarations des déposants, soit tous les brevets ont été déposés au seul nom de la tête de groupe.*

*Une demande de brevet issue d'une collaboration recherche/industrie est une demande de brevet avec au moins un déposant établissement de Recherche, d'Enseignement Supérieur ou établissement de l'État avec au moins un déposant étant une entreprise (grande entreprise ou ETI ou PME). \* Données du déposant non consolidées (Cf. Méthodologie) <sup>1</sup> Consolidé incluant FAURECIA.*

En 2019, les 10 principales entreprises qui ont co-déposé des demandes de brevets avec des établissements de Recherche, d'Enseignement Supérieur et établissements de l'État sont **essentiellement de grandes entreprises** :

- Safran arrive en premier avec 42 demandes de brevets réalisées en co-dépôt suite à une collaboration recherche/industrie avec principalement le CNRS, le CEA, le CNES et l'université de Bordeaux
- Thales est en deuxième position avec 32 demandes de brevets réalisées en co-dépôt suite à une collaboration avec principalement le CNRS, le CEA, le CNES et l'université de Rennes. Ces 32 demandes de brevets représentent 12,1 % des demandes de brevets émanant de Thales en 2019
- arrivent ensuite Groupe PSA, Total et Groupe Arkema avec respectivement 17, 16 et 14 demandes de brevets publiées à l'INPI en 2019 et réalisées en co-dépôt suite à une collaboration recherche/industrie.

**Total et Thales se caractérisent par un taux élevé de co-dépôts** suite à une collaboration recherche/industrie : respectivement, 19,5 % et 12,1%.

**Deux PME apparaissent dans ce classement :**

- **Supergrid Institute** (10 demandes de brevets) qui collabore principalement avec le CNRS
- **Fondation méditerranée infection** (7 demandes de brevets) qui collabore principalement avec l'université de Marseille, le CNRS et l'INSERM.

L'intégralité de l'étude – dans laquelle figurent notamment les palmarès régionaux et les sous-domaines technologiques - est à découvrir **en cliquant ici**.

### Méthodologie du palmarès

Ce palmarès est établi par l'INPI en comptabilisant le nombre de demandes de brevets par la voie nationale (c'est-à-dire auprès de l'INPI) publiées en 2019, ce qui correspond aux demandes déposées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2017 et le 30 juin 2018. Ce palmarès tient compte de la structure des groupes : il est établi en identifiant et regroupant les filiales appartenant à un seul groupe, en collaboration avec eux pour refléter au mieux la réalité. Contrairement à d'autres palmarès de brevets, tels que ceux de l'OEB ou de l'OMPI, tous les éventuels co-dépôts d'une demande de brevet sont pris en compte (et pas uniquement le déposant cité en premier lieu). L'adresse du déposant est considérée dans ce palmarès est celle du

déposant, et non celle de l'inventeur. Le but de ce palmarès est de traduire le plus précisément possible l'activité des entreprises en matière de dépôts de brevets auprès de l'INPI.



### À PROPOS DE L'INPI

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 53 millions de données ouvertes, libres et réutilisables.